



Master Histoire du droit et des institutions

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Histoire du droit et des institutions. 2009, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02040449

HAL Id: hceres-02040449

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040449>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

ACADÉMIE : LILLE

Établissement : Université Lille 2- Droit et Santé

Demande n°S3100015144

Domaine :Droit économie gestion

Mention : Histoire du droit et des institutions

Avis Aeres

Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Avis global : (sur la mention et l'offre de formation)

Dans sa forme actuelle, la mention « Histoire du droit et des institutions » souffre d'un manque de cohérence dont rend mal compte une appellation trompeuse. Elle juxtapose en effet deux formations qui ont bien peu en commun et dont l'une seulement (la spécialité Recherche) relève pleinement de l'histoire du droit.

En outre, les flux attendus d'étudiants dans les années qui viennent laissent pressentir un déséquilibre probable de la mention au profit de la spécialité Pro, plus spécifique et plus attractive en termes de débouchés. Cette situation est d'autant plus dommageable à l'équilibre général de la mention que, par ailleurs, la spécialité Pro est aussi celle qui a la valeur ajoutée pédagogique la plus faible, sa maquette étant au fond très proche du programme des épreuves du concours de directeur des services pénitentiaires.

Dans ces conditions, soit la mention joue clairement la carte de la complémentarité entre les deux spécialités, et il convient alors que cette complémentarité soit affichée dans sa dénomination ; soit ses promoteurs souhaitent assumer une dominante « histoire du droit », et il importe qu'ils rendent cette orientation beaucoup plus visible dans le parcours «Pro» en l'ouvrant à des modules d'histoire du droit pertinents pour l'orientation thématique de cette spécialité.

- Points forts :
 - L'adossement de la mention sur un laboratoire solide et dynamique, reconnu pour la qualité de sa recherche en matière d'histoire de la justice.
 - La multiplicité des partenariats locaux, nationaux et internationaux.
- Points faibles:
 - L'extrême hétérogénéité des deux spécialités et l'absence d'articulation entre les deux parcours (en dehors de la possibilité de transformer un rapport de stage en mémoire de recherche).
 - L'absence d'une vraie réflexion sur une formation destinée aux « métiers de l'administration pénitentiaire » ayant conduit à des non choix pédagogiques.
 - La faiblesse des flux dans la spécialité Recherche qui risque à terme de la déséquilibrer nettement au profit de la spécialité Pro.
 - Absence d'outil de suivi des diplômés, basé sur des données fiables et chiffrées.

Avis par spécialité

Fondements historiques du droit et de la justice (recherche)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : A

Un master d'histoire du droit classique qui souffre, comme les autres dans cette spécialité, d'une faiblesse du nombre des candidatures. Cependant, grâce à une équipe dynamique, cette spécialité parvient à des résultats très honorables qui justifient une appréciation générale laudative.

- Points forts :
 - L'adossement à un très bon laboratoire de recherche, spécialisé dans l'histoire de la justice.
 - La richesse des projets scientifiques impulsés, bien servis par des fonds d'archives exceptionnels.
 - L'importance, l'ancienneté des partenariats entretenus avec des équipes scientifiques et des structures de recherche en France et à l'étranger.
 - Une bonne formation méthodologique.
 - Une offre d'enseignement diversifiée et originale.
- Points faibles :
 - Une attractivité qui reste très médiocre.
 - Une évaluation insuffisante des enseignements.
 - Un suivi des étudiants qui reste à mettre en place, notamment dans la perspective d'une évolution des enseignements de la spécialité, pour mieux les adapter aux débouchés possibles.
- Recommandation :
 - Améliorer l'attractivité de cette spécialité, éventuellement en assouplissant ses liens avec la spécialité professionnelle, ou en insérant des modules de professionnalisation dans son cursus. Une autre piste éventuelle pourrait être de l'ouvrir à des titulaires de M1 non juridiques, en prévoyant, dans cette hypothèse, des dispositifs de mise à niveau.

Métiers de l'administration pénitentiaire (professionnelle)

- Appréciation (A+, A, B ou C) : B

Une spécialité qui ne tranche pas entre master 2 pro véritable et préparation à un concours administratif.

- Points forts :
 - Les partenariats avec l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG), l'institut de criminologie et, dans une moindre mesure (ces contacts étant moins formalisés), l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP).
 - Le choix de l'orientation vers les métiers de l'administration pénitentiaire : spécialité peu représentée sur le territoire nationale et cohérente avec les données locales.
 - L'articulation thématique avec les orientations scientifiques du Centre d'Histoire Judiciaire.
- Points faibles :
 - Une appellation « Métiers de l'administration pénitentiaire » excessivement large compte tenu du fait que la spécialité prépare essentiellement au concours de directeur d'administration pénitentiaire.
 - Une maquette, qui reprend, le programme d'un concours : c'est une « préparation à un concours » plus qu'un master à proprement parler.
 - L'absence de dispositif de mise à niveau pour des étudiants issus de M1 non juridiques.
- Recommandation :
 - Faire un choix entre assumer une dimension clairement « préparation à un concours » ou bien un véritable master professionnalisant, auquel cas la maquette est à reprendre largement.



Commentaire et recommandations

- Revoir l'appellation générale de la mention, qui ne rend compte que d'une seule des deux spécialités qui la composent.
- Renforcer les synergies entre les deux parcours ou assumer leur hétérogénéité.
- Retravailler la maquette de la spécialité Pro dans l'hypothèse où l'on s'oriente vers un master plus large qu'une préparation à un concours.
- Les pré-requis pour l'entrée en M2 doivent être précisés de façon plus nette et surtout plus cohérente (surtout pour la spécialité Recherche). Si ce M2 était ouvert à des masters non juridiques, peut être conviendrait-il de prévoir des modules de mise à niveau.